

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRE

ECOLE MATERNELLE DE MARTIZAY

Année scolaire 2017/2018



Intervenants

			Janvier/Février	Mars/Avril	Mai/juin/juillet
Thème	<i>Haut en couleurs</i>	<i>Il était une fois</i>	LES JO	Notre planète Terre	Les musicos
TPS / Petite section			Julien	Audrey	Anaïs
Moyenne section			Anaïs	Julien	Audrey
Grande section			Audrey	Anaïs	Julien

Détail des activités

Lundi 15h45 à 16h15	Je créé
Mardi 15h45 à 16h15	J'imagine
Judi 15h45 à 16h15	Je bouge
Vendredi 15h45 à 16h15	J'improvise

Je créé :	Coloriage, peinture, pâte à modeler, informatique
J'imagine :	Chant, musique, histoire
Je bouge :	Sport, danse, expression corporelle
J'improvise :	Jeux de société, jardin...

Rappel sur le fonctionnement et règlement des TAP :

Les Temps d'Activités Périscolaires sont organisés selon la réglementation en vigueur (taux d'encadrement de direction et d'animation, qualification des animateurs...)

Ils font l'objet d'une déclaration auprès de la DDCSPP et d'un contrôle de cette administration.

Les temps d'activités périscolaires sont organisés en 4 séances de 30mn pour les maternelles

Les TAP s'organisent par cycle de vacances à vacances, par catégorie d'âge.

Les activités mises en place par la Communauté de Communes Cœur de Brenne sont **gratuites pour les parents**.

Elles sont **non obligatoires**. Cependant, l'inscription d'un enfant aux TAP constitue **un engagement de fréquentation sur la période**.

L'enfant qui participe aux TAP devra être présent du début à la fin de la séance. En cas de comportement contraire au bon fonctionnement des temps d'activités périscolaires, le Président ou un représentant de la Communauté de Communes ainsi que le Directeur des accueils de loisirs sont en droit de rencontrer les parents ou tuteurs.

En dernier recours, **l'enfant pourra être exclu** des temps d'activités périscolaires.

Pour tous renseignements, vous pouvez consulter la rubrique « école » du site internet de la Communauté de Communes Cœur de Brenne :

<http://www.coeurdebrenne.fr/mon-coeur-de-brenne/les-ecoles/la-reforme-des-rythmes-scolaires/>

ou nous contacter au service Jeunesse au [02.54.38.18.60](tel:02.54.38.18.60).